

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BAZIEGE  
N° 1/ 2022**

**Objet : Arrêté portant déclaration de démission d'un membre nommé du Conseil d'Administration du CCAS et portant nomination d'un membre nommé du Conseil d'Administration du CCAS**

**Le Maire de la Commune de BAZIEGE**

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020 fixant à 8 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Vu l'arrêté municipal n°89 /2020 en date du 26 juin 2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

Considérant la lettre de démission de Mme Simone PANIS, membre du Conseil d'Administration du CCAS, au titre des personnes participant « société civile », en date du 13 juin 2022;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** est déclaré démissionnaire du Conseil d'Administration du CCAS : Madame Simone PANIS, au titre des personnes participant « Société civile »,

**Article 2 :** est nommé Monsieur Johan BOGAERTS, au titre des personnes participant « Société civile ».

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

**Article 6 :** Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Baziège, le 29 Juin 2022

Le Maire,  
Jean ROUSSEL

